Envoyé en préfecture le 04/06/2019
Reçu en préfecture le 04/06/2019
Affiché le
ID : 090-249000241-20190523-2019_04_13-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le 23 mai à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Pierre OSER, Emmanuelle PY, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Bernard VIATTE **membres titulaires.**

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Pierre VALLAT.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Gérard FESSELET à Jean Louis HOTTLET, Christine DEL PIE à Josette BESSE, Didier MATHIEU Emmanuelle PY, Cédric PERRIN à Marie lise LHOMET, Robert NATALE à Pierre OSER.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers | |
|---|---|---|---|
| Le 10 mai | Le 10 mai | En exercice | 41 |
| | | Présents | 31 |
| | | Votants | 37 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Jean Claude BOUROUH est désigné.

**2019-04-13 Motion de soutien aux salariés de General Electric**
*Rapporteur : Christian RAYOT*

L'Alsthom a toujours été, depuis son installation à Belfort en 1879, l'un des fleurons de l'industrie du nord-est comtois. Créateur du T.G.V., produisant les turbines les plus puissantes du monde, il est l'un des meilleurs témoins des capacités de l'ingénierie et de l'industrie françaises.
Les difficultés rencontrées par le groupe ont débuté dès 1998, avec un manque de trésorerie hérité de son introduction en bourse, puis avec le rachat en 1999 d'A.B.B. et de technologies qui s'avèreront particulièrement coûteuses. Dès 1999, l'activité turbines gaz est cédée à General Electric, qui assure alors à Belfort un beau développement, avec le soutien des pouvoirs publics à travers la SEMPAT. Les difficultés s'accumulent ensuite, nécessitant l'intervention de l'Etat en 2004 dans un plan de sauvetage conditionné par Bruxelles à la cession d'activités stratégiques.

Envoyé en préfecture le 04/06/2019
Reçu en préfecture le 04/06/2019
Affiché le
ID : 090-249000241-20190523-2019_04_13-DE

Le redressement de l'entreprise qui suit l'entrée de l'Etat au capital n'est que le prélude à la cession en 2015 de l'ensemble de la branche énergie du groupe à General Electric, suivie deux ans plus tard de la cession avortée de la branche ferroviaire à Siemens. La seule politique du groupe Alstom depuis vingt ans a ainsi été de reverser du cash à ses actionnaires, rompant avec la stratégie industrielle des grands dirigeants qui ont construit le groupe et dont le dernier en date a été Jean-Pierre Desgeorges, et la perte du h d'Alsthom a symbolisé ce revirement. Parallèlement, les centres de décision se sont, de plus en plus, éloignés de Belfort.
Aucune de ces difficultés n'a jamais été due aux technologies développées par le groupe, en particulier sur le site de Belfort, qui a créé les différentes générations de T.G.V. et conçu des turbines et matériels électriques parmi les plus performants au monde. Ces capacités détenues par le site belfortain conduisirent d'ailleurs General Electric à y implanter son Centre technologique dédié aux turbines à gaz et à s'emparer de l'ensemble de la branche énergie du groupe. Les problèmes d'Alstom ont systématiquement été dus à des stratégies financières et boursières hasardeuses, et dont le seul objectif était la satisfaction des intérêts à court terme des actionnaires successifs. Le site de Belfort et ses salariés en ont toujours subi les conséquences.

Alors que General Electric, pour obtenir le feu vert de l'Etat français au rachat d'activités hautement stratégiques, s'était engagé en 2015 à créer un millier d'emplois supplémentaires en France, non seulement cette promesse n'a jamais été tenue, mais des réductions drastiques d'effectifs ont été mises en œuvre dans différentes branches du groupe. Après la suppression de plusieurs centaines d'emplois au début de 2019 dans un plan de départs plus ou moins volontaires, c'est aujourd'hui un plan dit « social » qui est redouté dans la branche turbine à gaz, dont l'annonce de l'ampleur a été délibérément repoussée au-delà des élections européennes.
Le marché des turbines à gaz est un marché mondial, qui fonctionne par grands cycles. A une crise de l'offre énergétique succèdent rapidement des commandes massives venant saturer l'ensemble des capacités de production. Suit alors une période d'atonie dans l'attente de la crise suivante. L'enjeu, pour les constructeurs, est de ne pas céder à la tentation d'adapter l'outil industriel au fil de l'eau, mais d'avoir une vision de moyen et de long terme et donc de conserver les capacités de production et les savoir-faire qui permettront de générer, lors du rebond, des profits considérables.
Au sein de General Electric, deux sites stratégiques se partagent le secteur des turbines à gaz. Celui de Greenville, aux Etats-Unis, site historique du groupe, et celui de Belfort. Jusqu'à une date récente, des arbitrages favorables quant à la localisation des productions avaient été rendus en faveur du site belfortain, dont la rentabilité était supérieure à celle de l'usine de Greenville.
A une stratégie conquérante de General Electric, marquée par le rachat d'Alstom sous la direction de Jeff Immelt, a succédé une période de crise aiguë d'un groupe dont les actionnaires exigent des dividendes annuels dont le versement s'avère incompatible avec une politique de long terme. La conjugaison de la politique industrielle du président Donald Trump, incitant les groupes américains à privilégier les Etats-Unis pour la localisation des emplois liés aux activités de production, et des problématiques fiscales entravant le rapatriement aux Etats-Unis, et donc le reversement aux actionnaires, des bénéfices réalisés à l'étranger, pèse également fortement sur la stratégie de General Electric, avec des menaces lourdes sur l'emploi à Belfort.
Les stratégies individuelles des anciens cadres supérieurs d'Alstom, en particulier français, qui ont délibérément fait le choix de favoriser les sites suisses du groupe pour la localisation des centres de décision et des états-majors, ont généré des décisions qui ont contribué au départ progressif de fonctions stratégiques, faisant de plus en plus du site belfortain un simple site de production, et une variable d'ajustement de l'outil industriel.

Envoyé en préfecture le 04/06/2019
Reçu en préfecture le 04/06/2019
Affiché le
ID : 090-249000241-20190523-2019_04_13-DE

Face à cette situation, deux stratégies sont possibles pour les pouvoirs publics :

- obtenir de General Electric des arbitrages favorables à la France et au Territoire de Belfort, en s'appuyant principalement sur l'importance des savoir-faire et des compétences, mais aussi sur les manquements à ses engagements de General Electric, en particulier quant au maintien sous pavillon français des activités stratégiques de la filière nucléaire ;
- l'obtention de mesures compensatoires, avec l'implantation dans le Territoire de Belfort d'activités tirant un avantage compétitif des savoir-faire locaux, avec en particulier le développement de productions, fondées sur les mêmes technologies, dans le domaine aéronautique en particulier, ou d'activités nouvelles liées à la montée en puissance du véhicule électrique.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents:**

- **affirme sa solidarité entière vis-à-vis des salariés de General Electric et de leurs familles, mais aussi de ceux de l'ensemble du tissu des sous-traitants, qui vivent aujourd'hui dans l'angoisse de la perte de leur emploi et dans la crainte de leur avenir et de celui de leurs enfants ;**
- **constate, et déplore, que la pénalité de 52 millions d'euros versée par General Electric à l'Etat pour ne pas avoir tenu ses engagements de création d'emplois, soit considérée comme un solde de tout compte et prive ainsi l'Etat d'un bras de levier dans ses négociations avec General Electric ;**
- **rappelle aux dirigeants de General Electric que la décision qu'ils s'apprêtent à prendre de réduire drastiquement les capacités de production du site de Belfort en matière de turbines à gaz les privera des bénéfices qu'ils auraient constatés après la reprise inéluctable à moyen terme des commandes, bénéfices dont le passé est le garant, et qui auraient été d'autant plus considérables que le retard à rattraper en matière d'équipements sera important ; leur demande ainsi de reconsidérer leur stratégie en la matière, et de revenir à leur ambition de faire de Belfort l'un de leurs quartiers généraux dans le domaine des turbines et du nucléaire ; souligne que le site belfortain faisait partie des plus rentables du groupe, et que son maintien et son développement sont de l'intérêt durable des actionnaires de General Electric ;**
- **constate que le Territoire de Belfort dispose, au-delà de la richesse des ressources humaines, d'atouts notables pour l'accueil de nouvelles activités, résultat des politiques publiques mises en œuvre depuis les années 1990, avec en particulier la société d'économie mixte Tandem, en mesure de réaliser des investissements importants à partir des revenus qui lui sont garantis par les baux passés avec General Electric ;**
- **demande au Gouvernement de prendre les décisions qui lui incombent, en tant qu'actionnaire principal d'E.D.F., mais aussi comme garant de la sûreté nucléaire, en lançant sans délai le grand carénage des centrales nucléaires, chantier qui générera une charge considérable pour le site de Belfort ;**
- **demande au Gouvernement de reconnaître l'importance des richesses produites par le Territoire de Belfort, en particulier autour d'Alsthom, depuis plus d'un siècle, et de sa contribution notable à la croissance économique et à l'équilibre de la balance des paiements de notre pays ;**

Envoyé en préfecture le 04/06/2019
Reçu en préfecture le 04/06/2019
Affiché le
ID : 090-249000241-20190523-2019_04_13-DE

- **souhaite que la reconnaissance de cette contribution majeure du Territoire de Belfort à l'économie nationale se traduise aujourd'hui par des arbitrages en sa faveur en matière de localisation de nouvelles activités dans les domaines porteurs de l'aéronautique et du véhicule électrique intelligent.**

| | |
|---|---|
| Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.<br><br>**Et publication ou notification le** 04 JUIN 2019<br><br>Le Président,<br><br>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRITOIRE DE BELFORT Le Président Christian RAYOT | **Le Président,**<br><br>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRITOIRE DE BELFORT Le Président Christian RAYOT |